



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

troubles du sommeil

Question écrite n° 121684

Texte de la question

Le programme d'actions consacré au sommeil, présenté en janvier dernier, doté d'un budget de 7 millions d'euros, prévoit des mesures d'éducation, de prévention et vise à renforcer l'offre de soins et la recherche dans ce domaine. Ce programme d'actions vise à accorder une large place au sommeil des enfants et des adolescents avec la mise en place d'une formation spécifique au sein des instituts universitaires de formation des maîtres et le développement de lits dédiés à l'exploration pédiatrique dans toutes les régions. Aussi, M. Jean-Marc Nesme demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de bien vouloir le tenir informé du calendrier prévu pour la mise en place de ces mesures, notamment en région Bourgogne, et plus particulièrement dans son département de Saône-et-Loire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121684

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3257